



# SSP HAUTES ÉCOLES

LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS

## NE RIEN LÂCHER CONTRE LA PRÉCARITÉ

№23 FÉVRIER 2024

**E**n janvier 2023, le SSP et ACIDUL ont lancé une pétition pour améliorer les conditions de recherche et de salaire des assistant-e-s diplômé-e-s et des doctorant-e-s FNS de l'Université de Lausanne. Cinq demandes, soutenues par 1'072 signatures, ont été déposées à la direction et au Conseil d'État vaudois en juin :

(1) la revalorisation de l'indemnité versée aux doctorant-e-s FNS, pour réduire l'écart entre leurs revenus et ceux des assistant-e-s diplômé-e-s, qui peut atteindre 22'000 francs par an pour un temps de travail équivalent;

(2) l'engagement systématique des assistant-e-s diplômé-e-s à temps plein (sauf demande contraire de leur part), le taux d'engagement moyen étant de 84% alors que, dans les faits, ces personnes travaillent à 100%;

(3) la garantie, pour les assistant-e-s diplômé-e-s, de pouvoir consacrer 70% de leur temps de travail à leur thèse au lieu des 50% actuels, qui les désavantagent par rapport aux

doctorant-e-s FNS, dont le cahier des charges prévoit l'équivalent de 11 mois supplémentaires pour compléter leur thèse;

(4) la continuité du versement des salaires des doctorant-e-s FNS en cas de disparition de leur source de financement;

(5) des contrats uniques de cinq ans pour les assistant-e-s diplômé-e-s et de quatre ans pour les doctorant-e-s FNS, au lieu des multiples contrats successifs qui ont cours aujourd'hui.

En octobre, le SSP et ACIDUL ont reçu une réponse de la direction de l'UNIL (voir sur notre site [vaud.ssp-vpod.ch](http://vaud.ssp-vpod.ch)). La seule bonne nouvelle concerne la quatrième demande : pour la première fois, l'UNIL affirme noir sur blanc se porter garante des salaires des doctorant-e-s FNS qui verraient leur financement disparaître au cours de leur contrat, par exemple à la suite du départ de l'UNIL de leur directeur ou directrice de thèse. S'agissant des quatre autres demandes, la direction prétend soit qu'elle ne dispose pas des

compétences pour agir, soit qu'elle le fait déjà suffisamment. Cette réponse plus que décevante a conduit le SSP et ACIDUL à organiser une Assemblée du personnel.

Le 12 décembre, des doctorant-e-s et membres du corps intermédiaire se sont donc réuni-e-s pour discuter de notre réaction. À l'unanimité, l'Assemblée a voté plusieurs résolutions. L'organisation de la mobilisation est en cours, l'objectif principal étant de rendre visibles les difficultés que rencontrent chaque mois et pendant des années plus de 800 personnes engagées par l'UNIL. Ce moment de discussion a aussi été l'occasion d'un partage d'expériences, notamment pour les doctorant-e-s FNS qui sont parents et sont confronté-e-s à des difficultés financières.

Le SSP et ACIDUL continueront de lutter pour de meilleures conditions de travail à l'UNIL, avec le soutien des principaux et principales concerné-e-s.



UNIL

## VISITE À MAIN ARMÉE

**L**e 16 novembre dernier, l'Université de Lausanne a accueilli le président Macron et le Conseiller fédéral Berset. Cette visite a donné lieu au déploiement d'une "sécurisation" du campus très problématique. Durant la matinée, de nombreux-ses employé-es de l'Université ainsi que des étudiant-es ont été contrôlé-es sur le campus, alors qu'ils étaient par ailleurs éloigné-es du lieu de la conférence ainsi que du lieu de la manifestation, par des policiers en civil demandant ce qu'ils "faisaient là", et quel était leur "plan".

Il est également apparu que les personnes qui assistaient à la conférence avaient été soumises à leur insu à des enquêtes préliminaires afin de pouvoir valider leur participation. Il aurait été bienvenu de la part de l'Université de prévenir, à tout le moins, les personnes concernées que des renseignements allaient être pris sur leur "profil" si elles répondaient favorablement à l'invitation de l'UNIL pour s'inscrire à cet événement.

Ce dispositif a, de plus, eu pour effet d'entraver le droit de rassemblement et de manifestation. Contrairement à ce qui a pu paraître dans les médias, les manifestants n'ont pas été bloqués aux abords du périmètre de sécurité, mais à côté du Synathlon, soit à près d'un kilomètre du lieu de la conférence. Alors qu'il était en principe possible pour tout le monde d'approcher le bâtiment Amphipôle jusqu'aux barrières érigées par la police, les manifestant-es en ont été empêché-e-s. Enfin, les forces de police ont fait usage de gaz lacrymogènes contre des manifestant-e-s pacifiques sur le campus.

Outre ces limitations des droits démocratiques, il faut également relever que de tels dispositifs policiers et répressifs ont eu un effet très négatif (et malheureusement justifié) sur l'image de l'Université de Lausanne.

La mission de l'Université en tant que lieu d'éducation, de questionnement, donc de critique et de débat est incompatible avec le déploiement de tels dispositifs sécuritaires.

La communauté universitaire qui fréquente ce campus, qui y travaille, qui y étudie, a le droit d'être entendue, notamment lorsqu'un tel dispositif sécuritaire s'y déploie. Ce n'est pas parce que la contestation a été tenue à l'écart physiquement qu'elle n'existe pas, et on aurait attendu d'une Université qu'elle permette son expression.

L'Université de Lausanne est non seulement un lieu public, mais également notre lieu de travail et d'études. À ce titre, il nous semble que de le transformer en camp retranché tenu par les forces de l'ordre est contradictoire avec les missions et les valeurs essentielles de l'Université.

DGES

## HÂTE-TOI LENTEMENT

**L**e 13 décembre 2023, une délégation du groupe hautes écoles du SSP a rencontré la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), l'instance en charge de l'élaboration de la politique et de la stratégie du canton de Vaud en matière de formation et de recherche dans les hautes écoles. Cette rencontre faisait suite à notre courrier d'octobre 2023 (voir Lettre Infos no 22), qui posait de nombreuses questions. Si l'échange a été positif, il n'en a pas moins laissé beaucoup de questions ouvertes. Sur la question du traitement du harcèlement, la DGES nous a informé que si la thématique était abordée par la DGES avec les directions des Hautes Ecoles, il n'y avait pas de projet d'intégrer ces institutions directement dans le dispositif de lutte contre le harcèlement de l'Etat de Vaud.

Concernant la lutte contre la précarité La DGES n'a pas contesté la précarité liée aux carrières dans le domaine académique et nous a assuré que ces enjeux guidaient également le Conseil d'Etat dans l'élaboration du budget alloué aux hautes écoles tout en précisant que les marges budgétaires restaient assez faibles. En d'autres termes, il est peu probable que les demandes de notre pétition contre la précarité des doctorant-e-s et assistant-e-s reçoivent rapidement le soutien financier du département de tutelle de l'Unil...

Nous avons également abordé la question des dispositifs de promotion dans les HES. Cette question sera l'un des points à discuter lors des négociations autour de la réforme prochaine des lois réglementant les Hautes écoles vaudoises (LHEV; LHEP; LUL). Il faudra donc être prêt-e-s à se mobiliser pour peser sur ces négociations.

Concernant les dispositifs d'évaluation, la DGES nous a confirmé, sans surprise, que l'engagement pris par l'ancienne conseillère d'Etat (Mme Amarelle), d'établir un bilan des premières procédures d'évaluation n'avait pas été tenu. Cette question également devra être rediscutée lors des réformes législatives à venir.

Enfin, la question des pratiques particulières de certaines HES dans la fixation du salaire initial sont toujours en cours d'analyse auprès de la direction des ressources humaines de l'Etat de Vaud.

---

**CAISSE DE PENSIONS DE L'ETAT DE VAUD (CPEV)**  
**" QUELLE RETRAITE POUR LES EMPLOYÉ-E-S**  
**DE L'ETAT DE VAUD DÈS 2025?**  
**VERS DEUX ANS DE TRAVAIL EN PLUS? "**  
**SOIRÉE D'INFORMATION (OUVERTE À TOU-TE-S)**  
**LUNDI 4 MARS 19H30**

**MAISON DU PEUPLE, SALLE JEAN VILLARD-GILLES**

---



# OUI À LA 13ÈME RENTE

## NON À EFAS

L'actualité politique des prochains mois est riche en enjeux fondamentaux pour la lutte contre les inégalités sociales. Le SSP est particulièrement engagé sur deux fronts. D'une part, le référendum contre la nouvelle révision de la LAMAL, connu sous le nom d'EFAS. D'autre part, la votation du 3 mars sur l'initiative pour une 13ème rente AVS. Le point sur ces deux combats.

### Contre EFAS

Le Parlement fédéral a adopté le 22 décembre EFAS. Ce projet est tout droit sorti des cuisines de CURAFUTURA, le puissant lobby des grandes caisses-maladies.

EFAS approfondit la logique de désengagement de l'Etat dans le domaine de la santé en confiant aux caisses-maladies le soin d'assurer la prise en charge des hôpitaux, des médecins de ville (ambulatoire) et désormais des aîné-e-s (EMS). Les cantons seraient contraints de verser aux caisses 11 milliards de francs de leurs budgets, induisant une perte de contrôle public.

Les soins dits de longue durée (EMS) sont appelés à prendre de l'importance dans l'avenir et vont entraîner avec EFAS une hausse des primes d'assurance-maladie selon les propres pronostics de la faïtière Santéuisse. Or ce transfert n'est socialement pas neutre puisque, contrairement à l'impôt, les primes sont payées par tête, sans égard pour la capacité financière de l'assuré-e. Les entreprises ne versent par ailleurs pas un centime de prime. EFAS substituerait donc à la solidarité cantonale le prélèvement le plus antisocial qui puisse exister.

Enfin et surtout, EFAS prévoit la mise en place d'un tarif englobant, reproduisant ainsi à plus large échelle les problèmes dont souffrent les hôpitaux publics depuis 2012. Sous-dotation pour les institutions publiques devant fonctionner comme hôpital de dernier recours, grands profits pour les cliniques privées, immense pression sur les personnels de santé et dégradation de la qualité des soins pour les patient-e-s.

La soumission du secteur de la santé à une logique marchande et au pouvoir des caisses est inacceptable. EFAS est

une régression sociale et démocratique, en sus d'être une source de mal-être pour les patient-e-s et une détérioration des conditions de travail pour les personnels de santé. S'opposer à un tel projet va de soi pour le SSP. Ce référendum offre par ailleurs une possibilité de lever le voile sur un système de financement et de gestion des soins qui ne répond pas aux besoins des patient-e-s et malmène le personnel.

Défaire EFAS est par ailleurs une étape fondamentale pour s'opposer au processus de démantèlement du système de santé et à la démolition des hôpitaux et EMS publics.

**SIGNEZ ET FAITES SIGNER LE RÉFÉRENDUM.**

### Pour une 13ème Rente

Le débat sur la pertinence et la « faisabilité » d'une 13ème rente pour les bénéficiaires de l'AVS bat son plein. Le point sur les arguments qui font qu'il faut voter oui à la 13ème rente.

**Les finances de l'AVS vont bien.** Tous les scénarios catastrophes en matière de finances de l'AVS se sont révélés faux. Depuis sa mise en place en 1948, la fortune de l'AVS n'a fait que croître: aujourd'hui, le fonds de l'AVS cumule près de 50 milliards de francs de fortune. Les impôts n'augmenteront pas à cause de l'AVS. Selon les prévisions officielles (pourtant systématiquement pessimistes), en 2026, l'AVS réalisera un excédent de 3,5 milliards de francs. La 13ème rente peut être financée et, au besoin, il suffirait d'augmenter les cotisations paritaires de 0,4% pour les salarié-e-s et autant pour les employeurs.

**Une 13ème rente nécessaire.** La 13e rente est une mesure juste et simple pour augmenter le pouvoir d'achat des retraité-e-s, qui recevraient, sans dé-

marches ni justificatifs, un supplément annuel correspondant à leur rente AVS mensuelle, soit en moyenne 1800 francs. L'initiative précise que le droit aux prestations complémentaires ne serait pas réduit pour celles et ceux qui les perçoivent. Pour la majorité des retraité-e-s, en particulier pour les femmes dont un quart n'a que l'AVS pour vivre, ce montant est loin d'être négligeable. Certes, la 13ème rente ne permettra toujours pas de répondre au mandat constitutionnel qui dit que l'AVS doit « couvrir les besoins vitaux de manière appropriée ». Et l'initiative ne résoudra pas la question des inégalités sociales et de genre. Mais une 13ème rente soulagerait le porte-monnaie de la majorité des retraité-e-s qui ont subi, comme tout le monde, la hausse des prix, des loyers et des primes de l'assurance-maladie.

**Un plus pour tout le monde.** L'immense majorité des retraité-e-s profiterait de la 13ème rente, ce qui n'a rien à voir avec une prétendue politique de l'arrosage. Par cet argument, la droite prétend vouloir aider celles et ceux qui en ont vraiment besoin, alors qu'elle refuse toujours toute mesure sociale. Surtout, l'AVS est une assurance sociale, dont le principe de base est la solidarité: entre les générations, puisque les jeunes ne sont finalement que les retraité-e-s de demain, et entre les bas et les hauts revenus, puisque tout le monde paye les cotisations sur l'entier de son salaire et tout le monde reçoit une rente, mais plafonnée. L'apport financier des très riches à l'AVS est supérieur à ce qu'ils reçoivent en termes de rentes et c'est la principale raison de leur opposition idéologique à l'AVS.

**VOTEZ OUI À LA 13ÈME RENTE LE 3 MARS**



# BRÈVES SYNDICALES

## **P** ETIT LEXIQUE MANAGÉRIAL #8: "FLEXOFFICE"

« Flexoffice » : le flexoffice désigne une organisation dans laquelle les salarié-e-s n'ont plus de postes de travail attribués et où les bureaux individuels n'existent plus. Il s'agirait de limiter le nombre de bureaux vides alors que de plus en plus de personnes pratiquent le télétravail partiel..

Des casiers individuels sont là pour déposer tout ce qu'on aurait pu laisser sur son bureau, car le flexoffice implique le clean desk dans un open space. Des cabines vitrées, meeting booths, permettent de participer à des conférence calls sans gêner ses voisins. Réduction des coûts, adaptabilité, lexique anglophone, cette caricature d'un rêve de cadre des ressources humaines est évidemment un cauchemar pour les salarié-e-s. Le simple fait d'avoir une conversation avec un-e collègue devient problématique, en conséquence les échanges par écrit, e-mails ou messages instantanés se multiplient jusqu'à l'absurde, et les salarié-e-s se sentent toujours plus isolé-e-s. Toutes les enquêtes montrent que le principal effet du flexoffice est de dégrader le rapport au travail et de pousser encore plus les gens à travailler chez eux...

## **C** ALENDRIER - MIDIS SYNDICAUX

### UNIL

Lundi 26 février - 12h15 - Géopolis - salle 2879  
Jeudi 21 mars - 12h15 - Anthropele - salle 3032  
Jeudi 25 avril 12h15 - Géopolis - salle 2215  
Lundi 3 juin 12h15 - Géopolis - salle 2215

### HESAV

Lundi 19 Février - 12h15 - Beaumont, salle G/ss/02  
Mardi 26 mars - 12h15 (lieu à déterminer)  
Lundi 6 mai - 12h15 (lieu à déterminer)  
Mardi 11 juin - 12h15 (lieu à déterminer)

### HETSL

Mardi 19 mars - 12h15 (lieu à déterminer)  
Mardi 14 mai - 12h 15 (lieu à déterminer)

Les permanences syndicales sont ouvertes à tou-te-s les salarié-e-s des Hautes écoles qui souhaitent s'informer sur le syndicat, rencontrer les membres de son comité ou qui cherchent des réponses à des difficultés concrètes. Après la partie collective (à 13h), le secrétaire syndical en charge du secteur recevra individuellement les personnes qui le souhaiteraient.

## **I** NDEXATION À HESAV: QUI VA PAYER?

La direction de HESAV a annoncé que les salaires des employé-e-s financé-e-s par des fonds externes seraient indexés comme les autres bien que le Conseil d'Etat ait limité le financement de l'indexation au personnel régit par la LPers.

La direction présente cette mesure comme répondant au principe d'équité. Cette belle proclamation élude toutefois plusieurs problèmes essentiels: comment des salarié-e-s peuvent être rémunéré-e-s différemment s'ils/elles ont le même statut? Pourquoi la "tarification" des prestations externes n'est pas "indexée" pour que les salaires puissent l'être? Si le financement est pris sur le budget ordinaire, quel poste budgétaire va en pâtir?

Des questions importantes auxquelles il faudra répondre...

## **I** NFORMATIONS - ADHÉSION

Le SSP - Section Hautes Écoles est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit le personnel des Hautes Écoles (HES) du canton de Vaud, de la HEP Lausanne et de l'Unil, ceci sans distinction de statut. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...). Il est membre de l'Union syndicale suisse.



## **R** ÉDACTION

Comité SSP-Hautes Écoles.

SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS  
AVENUE RUCHONNET 45  
CASE POSTALE 1324  
1001 LAUSANNE  
T 021 341 04 10 / F 021 341 04 19  
VAUD@SSP-VPOD.CH

Pour plus d'informations sur nos activités, consulter les anciennes lettres d'informations et trouver les prises de position du SSP :

[HTTP://VAUD.SSP-VPOD.CH](http://VAUD.SSP-VPOD.CH)

**FACEBOOK : SYNDICAT SSP VAUD**